



Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 453/2010

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

| | | | | |
|------------|---|--|--------------------------|--------------|
| 1.1 | Identificateur de produit | FLOWFAST CLEANER (BLU) | Date de Révision: | 03/09/2015 |
| | Nom du produit | Flowfast Cleaner (blu) | Remplace: | Nouvelle FDS |
| | Numéro CAS: | 80-62-6 | | |
| | Numéro CE: | 201-297-1 | | |
| | Index: | | | |
| | REACH Reg No. | 01-2119452498-28 | | |
| | Secteur d'utilisation code: | | | |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | Produits de Lessive et de Nettoyage (y compris des produits à base de solvants). Mélange à la main en contact direct avec la peau, avec uniquement du PPE disponible; Site non-industriel. Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage en raison des risques sanitaires et une formation est requise. | | |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | | | |
| | Société/Entreprise: | Flowcrete UK Ltd. The Flooring Technology Centre Booth Lane Moston, Sandbach, Cheshire. UK CW11 3QF | | |
| | | Tel: +44 (0)1270 753000 Fax: +44 (0)1270 753333 ehs.uk@ flowcrete.com http://www.flowcrete.co.uk | | |
| | Fiche de données de sécurité préparée par: | ehs.uk@ flowcrete.com | | |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence: | CHEMTREC +001 703 5273887 (Hors des U.S.A.) CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US) | | |

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

| | |
|---|------|
| Liquide inflammable, catégorie 2 | H225 |
| STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI | H335 |
| Irritant pour la peau, catégorie 2 | H315 |

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogramme(s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Méthacrylate de méthyle

Mentions de danger

| | | |
|---|------|---------------------------------------|
| Liquide inflammable, catégorie 2 | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI | H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Irritant pour la peau, catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |

Conseils de prudence

| | |
|----------|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –Ne pas fumer. |
| P235 | Tenir au frais. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P302+352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P304+340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P403+233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants**3.1 Substances****Substances Dangereuses**

| <u>No.-CAS</u> | <u>No. EINECS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>%</u> |
|----------------|-------------------|-------------------------|----------|
| 80-62-6 | 201-297-1 | Méthacrylate de méthyle | 75-100 |

| <u>No.-CAS</u> | <u>REACH Reg No.</u> | <u>Pictogrammes CLP</u> | <u>Mention de danger CLP</u> | <u>Facteurs M</u> |
|----------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------|
| 80-62-6 | 01-2119452498-28 | GHS02-GHS07 | H225-315-317-335 | |

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux: Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une réaction explosive peut se produire en cas d'échauffement ou d'incendie. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Équiper d'une ventilation qui aspire au niveau du sol. En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les extincteurs doivent être prêts avant l'ouverture du fût. Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Chaleur, flammes et étincelles.

Conditions de stockage: Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

| Nom | % | VME ppm | VLE ppm | VLE mg/m ³ | VME mg/m ³ | OEL Note |
|-------------------------|--------|---------|---------|-----------------------|-----------------------|----------|
| Méthacrylate de méthyle | 75-100 | 50 | 100 | 410 | 205 | |

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Gants résistants aux solvants. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Vêtement de protection. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE: En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

Méthacrylate de méthyle

N° UE:

201-297-1

No.-CAS:

80-62-6

DNELs - Dérivé sans effet

| Voie d'exposition | Ouvriers | | | | Consommateurs | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique |
| orale | Non requis | | | | | | | |
| Inhalation | | | 208 mg/m ³ | 208 mg/m ³ | | | 104 mg/m ³ | 74.3 mg/m ³ |
| Dermique | | 1.5 mg/cm ² | 1.5 mg/cm ² | 13.67 mg/kg bw/d | 1.5 mg/cm ² | | 1.5 mg/cm ² | 8.2 mg/kg bw/d |

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

| | |
|--|------------|
| Cible de protection de l'environnement | PNEC |
| Eau douce | 0.94 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 5.74 mg/kg |
| L'eau de mer | 0.94 mg/l |
| Sédiments marins | |
| Chaîne alimentaire | |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | |
| sol (agricole) | 1.47 mg/kg |
| air | |

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|--------------------|
| Aspect | Incolore |
| Etat Physique | Liquide |
| Odeur | ODEUR FORTE DE MMA |
| Seuil d'odeur | 0.05 ppm |
| pH | Not determined. |
| Point de fusion / point de congélation | -48°C |
| Point /intervalle d'ébullition (° C) | 101 - N.D. |
| Point éclair, (°C) | 11 |
| Taux d'évaporation | Not determined. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non determine |
| Limites supérieures /inférieures d'inflammabilité ou d'explosion | 2.1 - 12.5 |
| Pression de vapeur | 38.7 mbar |
| Densité de vapeur | Not determined. |
| Densité relative | 0.94 |
| Solubilité dans /miscibilité avec l'eau | Insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/water | 1.38 |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Non determine |
| Température de décomposition (°C) | Non determine |
| Viscosité | <1 mPa.s (25°C) |
| Propriétés explosives | Explosif |
| Propriétés oxydantes | Non determine |

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l: non applicable

C'est un teneur en COV maximum calculé pour le produit mélangé prêt à l'emploi (à la directive 2004/42 /CE).

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation. Une réaction explosive peut se produire en cas d'échauffement ou d'incendie.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation survient lors de l'exposition à la lumière blanche, la lumière ultraviolette ou la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants. Amines. Agents réducteurs. Sels de métaux lourds. Éviter les agents démarreurs qui forment des radicaux, les peroxydes et les métaux réactifs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation:

Irritant pour la peau, catégorie 2

Corrosivité:

Aucune information disponible.

Sensibilisation:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer de l'eczéma allergique.

Toxicité à doses répétées:

Aucune information disponible.

Cancérogénicité:

Non cancérigènes dans des études d'inhalation et d'alimentation menées sur des rats, des souris et des chiens. Source: Littérature de référence pour le méthacrylate de méthyle.

Mutagénicité:

Not mutagenic according to internationally accepted criteria. Source: Reference literature (methyl methacrylate).

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication d'effets toxiques ont été observés dans les études de reproduction chez l'animal. Source: Littérature de référence (méthacrylate de méthyle).

STOT-exposition unique:

Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée:

Aucune information disponible.

Danger d'aspiration:

Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont

pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>LD50 Orale</u> | <u>LD50 Cutanée</u> | <u>LC50 Vapeur</u> |
|----------------|-------------------------|-------------------|----------------------|--------------------|
| 80-62-6 | Méthacrylate de méthyle | 7872 mg/kg (rat) | >5000 mg/kg (rabbit) | 3750 ppm (rat) |

Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

| | |
|----------------------|---------------------|
| EC50 48hr (Daphnia): | Aucune information. |
| IC50 72hr (algues): | Aucune information. |
| LC50 96hr (poisson): | Aucune information. |

12.2 Persistance et dégradabilité: 94 %, OECD 301 C.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>EC50 48hr</u> | <u>IC50 72hr</u> | <u>LC50 96hr</u> |
|----------------|-------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| 80-62-6 | Méthacrylate de méthyle | 69 mg/l (OECD 202) | >110 mg/l | 79 mg/l (OECD 203) |

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 **Méthodes de traitement des déchets:** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Le récipient vide est dangereux.

Code Européen de déchets: 080111*

Emballage Code de déchets: 150110

14. Informations relatives aux transports

| | |
|---|--|
| 14.1 Numéro ONU | 1247 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Methyl methacrylate, monomer, stabilized |
| Nom technique | |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| Danger secondaire d'expédition | |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | non applicable |
| No EmS: | |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | non applicable |

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**REGLEMENTS NATIONAUX :**

Nombre Danemark Enregistrement du produit

Danoise code MAL:

Nombre Suède Enregistrement du produit

Nombre Norvège Enregistrement du produit

classe de danger: 1

Évaluation de la sécurité chimique:**15.2** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.**16. Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:**

| | |
|------|---------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
 ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
 Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil
 Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil
 Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).
 Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

| | |
|--------|--|
| CLP | Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges |
| EC | Commission Européenne |
| EU | Union Européenne |
| US | Etats Unis |
| CAS | Chemical Abstract Service |
| EINECS | Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques |
| GHS | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) |
| LTEL | Limite d'Exposition à long terme |
| STEL | Limite d'Exposition à court terme |
| OEL | Limite d'exposition professionnelle |
| ppm | Parties par million |
| mg/m3 | Milligrammes par mètre cube |
| TLV | Valeur limite d'exposition |

| | |
|--------|---|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists |
| OSHA | Occupational Safety & Health Administration |
| PEL | Limites d'exposition admissibles |
| VOC | Composés organiques volatils |
| g/l | Grammes par litre |
| mg/kg | Milligrammes par kilogramme |
| N/A | Non applicable |
| LD50 | Dose létale pour 50% |
| LC50 | Concentration létale pour 50% |
| EC50 | Concentration Efficace Médiane à 50% |
| IC50 | Concentration Inhibitrice Médiane à 50% |
| PBT | Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques |
| vPvB | Substance très persistantes et très bioaccumulables |
| EEC | Communauté Economique Européenne |
| ADR | Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| RID | Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| UN | Nations Unies |
| IMDG | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses |
| IATA | Association Internationale pour le Transport Aérien |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978. |
| IBC | Grand Reservoir Vrac |

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.